

Plateau continental de la mer du Nord

(Danemark/République fédérale d'Allemagne)

Plateau continental de la mer du Nord

(République fédérale d'Allemagne/Pays-Bas)

---

Le Greffe de la Cour internationale de Justice met à la disposition de la presse les renseignements suivants :

La République fédérale d'Allemagne a déposé son mémoire pour chacune des affaires du Plateau continental de la mer du Nord.

La date d'expiration du délai fixé pour le dépôt des contre-mémoires du Danemark et des Pays-Bas est le 20 février 1968.

Par l'ordonnance du 8 mars 1967 par laquelle elle a fixé les délais ci-dessus, la Cour a réservé la suite de la procédure pour les deux affaires.

La Haye, le 21 août 1967.

---